Toulouse : «Il faut tuer quelqu'un»

29/08/2010 à 12h03

Le 21 juin au soir, jour de la Fête de la musique, trois jeunes musiciens qui venaient de jouer devant un fast-food du centre-ville de Toulouse ont été attaqués, comme ça, sans raison, place Saint-Pierre par M., un jeune homme de 22 ans, déjà condamné quatre fois pour extorsion, vols aggravés et exhibition sexuelle. Il a écopé de quinze mois de prison dont six avec sursis et deux ans de mise à l'épreuve.

Ce dernier, qui était accompagné de deux amis, s'est d'abord rué sur le jeune Rémy en criant : «*Il faut tuer quelqu'un !*». Le jeune homme est tombé sous la charge et son agresseur s'est acharné sur lui à coups de poing et de pied. Il a fini en sang. Puis, comme les amis de Rémy tentaient de l'arrêter, il leur a asséné de violents coups à la tête.

Heureusement, la police est arrivée et a mis fin à ce pugilat. Un gendarme auxiliaire, qui a assisté à la rixe et s'apprêtait à intervenir, a révélé aux agents que M. s'en était d'abord pris à des poubelles qu'il avait renversées sur le trottoir. Ecroué pour ces violences gratuites, M. a comparu, une première fois, en juillet, devant le tribunal correctionnel de la ville Rose. Mais, comme il était dans un état laissant craindre qu'il intente à sa vie, la justice a renvoyé son procès afin qu'un psychiatre puisse déterminer s'il est, ou non, accessible à une sanction pénale.

Le médecin a considéré que oui et M. a finalement été jugé cette semaine. «*J'ai eu un trou noir. Je prends désormais conscience de la peine et du mal que j'ai fait*» , a assuré ce jeune peintre en bâtiment.

La Dépêche